



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rectrice de l'académie de Limoges

- VU le Code général de la fonction publique;
- VU le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;
- VU l'information ministérielle DGRH C1-1 du 11/04/2024 relative à la répartition académique des possibilités de promotions par tableau d'avancement hors classe (4 possibilités);

ARRETE

Article 1er. – : sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'infirmier hors classe au titre de l'année 2024 et ce à compter du 1er septembre 2024 les infirmiers de classe supérieure dont les noms suivent :

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
1	Madame BRANDY Anne	LGT P Eluard – St JUNIEN
2	Madame COURCAUD Catherine	Collège P. de Ronsard – LIMOGES
3	Madame NOUTARY Valérie	LGT R Dautry - LIMOGES
4	Madame CALVET Odile	LGT G Cabanis – BRIVE LA GAILLARDE

Article 2.- Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGES, le 17 juin 2024

Pour la rectrice et par délégation,
La responsable de la division des personnels
administratifs et d'encadrement


Florence Fanthou